

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 21 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le 21 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des membres du Conseil municipal élus suite au processus électoral 2017.
2. Ouverture de la séance.
3. Acceptation de l'ordre du jour.
4. Approbation des procès-verbaux des séances du 3 et du 5 octobre 2017.
5. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Résolution d'autorisation de signatures pour effets bancaires.
 - 5.2 Confirmation des nominations - Maires suppléants et substituts du maire au Conseil de la MRC des Etchemins - Décembre 2017 à novembre 2021.
 - 5.3 Mandat à la MRC des Etchemins - Arrérages de taxes municipales et autres tarifications.
 - 5.4 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre c-19).
 - 5.5 Adjudication - Émission par billets au montant de 935 200 \$ - Financement des règlements d'emprunts numéros 167-2016, 169-2017, 171-2017 et refinancement des règlements d'emprunt numéros 119-2012 et 124-2012.
 - 5.6 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 935 200 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017.
 - 5.7 Nominations sur les comités du conseil et les représentations au sein de certains organismes.
 - 5.8 Autorisation de participation à la formation dispensée par l'UMQ aux nouveaux élus, les 1^{er} et 2 décembre 2017 à Québec et les 26 et 27 janvier 2018 à Lévis.

- 5.9 Dépôt de la correspondance du 3 août 2017 adressée au directeur général secrétaire-trésorier par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi de deux (2) contrats municipaux effectués au cours des années 2014 et 2016.
- 5.10 Adjudication du contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.
- 5.11 Du 19 au 26 novembre 2017 - Proclamation de la "*Semaine de la justice réparatrice*".

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 7.1 Permis d'intervention - Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec - Année 2018.
- 7.2 Autorisation de paiement de la quote-part au Transport autonomie Beauce-Etchemin - Année 2018.
- 7.3 Facturation à la Municipalité de Saint-Odilon - Coût d'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang - Hiver 2017-2018.

7. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 7.1 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles en référence au règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin - Mandat novembre 2017 à octobre 2018.
- 7.2 Appui à la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation relativement aux lots 5 171 926, 5 171 927 et 3 603 129 présentée par M. Denis Robitaille.
- 7.3 Aide financière octroyée à L'Atelier A2 dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide au démarrage/amélioration.

8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE:

- 8.1 Adjudication de contrat - Fourniture pour l'installation d'un système de son pour le parc du sentier.

9. DOSSIER AUTRE(S):

- 9.1 Motion de félicitations - Finalistes - Soirée reconnaissance 2017, sous le thème "Hommage aux bons citoyens corporatifs" de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.
- 9.2 Motion de félicitations - M. Marc Lacroix.
- 9.3 Motion de félicitations - Aux candidates et candidats élus et réélus au sein des municipalités de la MRC les Etchemins suite à l'élection générale du 5 novembre 2017.

10. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin

11. Lecture de la correspondance.

12. Affaires nouvelles :

12.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a)
- b)

13. Période d'intervention des membres du conseil.

14. Période de questions des citoyens.

15. Levée de la séance.

1. **ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLUS
SUITE AU PROCESSUS ÉLECTORAL 2017**

Le directeur général confirme l'assermentations de M. le maire Camil Turmel qui a été effectuée préalablement à la présente séance (10 novembre 2017) et à l'intérieur des délais légaux prévus, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et référendums et invite, à tour de rôle, chacun des candidates et candidats élus (Guyda Deblois, Patrick Lachance, Judith Leblond, Sébastien Ouellet, Marie-Pierre Lamontagne et Yannick Dion) suite au scrutin de l'élection générale du 5 novembre 2017, à prononcer le serment solennel affirmant leur engagement d'exercer leur fonction de conseiller conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance ».

238-11-2017

3.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 5
OCTOBRE 2017**

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 3 et du 5 octobre 2017 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

239-11-2017-1

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

239-11-2017-2

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

240-11-2017
5.1

RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURES POUR EFFETS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE M. Camil Turmel, maire, soit et est par les présentes, autorisé à signer tous les effets bancaires de la Municipalité de Lac-Etchemin;

QU'en son absence, M. le conseiller Guyda Deblois soit autorisé à signer lesdits effets bancaires;

QUE les effets précédemment décrits soient contresignés par M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier ou, en son absence, par Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs;

QUE la présente résolution abroge toute résolution traitant du même sujet, particulièrement la résolution 062-04-2013.

Adoptée à l'unanimité.

241-11-2017
5.2

CONFIRMATION DES NOMINATIONS - MAIRES SUPPLÉANTS ET SUBSTITUTS DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DES ETCHEMINS - DÉCEMBRE 2017 À NOVEMBRE 2021

Considérant que le directeur général/secrétaire-trésorier a présenté, lors de la présente séance, un tableau descriptif des périodes et de l'ordre d'alternance des conseillers pour l'occupation du poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Etchemins pour la période s'échelonnant de décembre 2017 à novembre 2021, ceci à la demande du maire Camil Turmel;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le tableau déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier qui identifie les périodes ainsi que l'ordre d'alternance des conseillers pour l'occupation du poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Etchemins pour la période de décembre 2017 à novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

242-11-2017
5.3

MANDAT À LA MRC DES ETCHEMINS - ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES ET AUTRES TARIFICATIONS

Considérant que des arrérages de taxes municipales pour l'année 2017 sont dus par certains contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que des avis de rappel de même qu'une mise en demeure furent expédiés aux contrevenants;

Considérant que, conformément aux articles 511 et 512 de la Loi sur les Cités et villes, une liste des citoyens ayant des arrérages de taxes a été déposée au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la municipalité mandate la MRC des Etchemins d'entreprendre les procédures qui s'imposent afin de mettre en vente pour taxes impayées sept (7) immeubles correspondant aux numéros matricules suivants :

- 0239-94-9359 lot 3 601 311
- 0246-76-7031 Lots 4 341 486, 4 341 487,
4 341 501
- 0339-47-7180 lot 3 601 698
- 0339-78-5780 lot 3 601 768
- 0339-98-0167 lot 3 601 798
- 0439-49-6641 lot 3 602 186
- 0936-69-6586 lot 3 603 048

QU'au moment de la mise en vente, M. Camil Turmel, maire ou M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier, soit autorisé par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

Adoptée à l'unanimité.

243-11-2017
5.4

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSION PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)

Attendu que, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

Attendu que les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

Attendu que l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

244-11-2017
5.5

ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 935 200 \$ - FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 167-2016, 169-2017, 171-2017 ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 119-2012 ET 124-2012

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de la Banque

Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 28 novembre 2017 au montant de 935 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 119-2012, 124-2012, 167-2016, 169-2017 et 171-2017. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

MONTANTS	TAUX	ÉCHÉANCES
80 600 \$	2,71 %	28 novembre 2018
83 200 \$	2,71 %	28 novembre 2019
85 900 \$	2,71 %	28 novembre 2020
88 700 \$	2,71 %	28 novembre 2021
596 800 \$	2,71 %	28 novembre 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

245-11-2017
5.6

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 935 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 NOVEMBRE 2017

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 935 200 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
119-2012	115 300 \$
124-2012	107 300 \$
167-2016	200 000 \$
171-2017	252 000 \$
169-2017	260 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 167-2016, 171-2017 et 169-2017, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin avait le 14 novembre 2017, un emprunt au montant de 222 600 \$, sur un emprunt original de 813 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 119-2012 et 124-2012;

Attendu que, en date du 14 novembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 28 novembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 119-2012 et 124-2012;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	80 600 \$	
2019.	83 200 \$	
2020.	85 900 \$	
2021.	88 700 \$	
2022.	91 600 \$	(à payer en 2022)
2022.	505 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 167-2016, 171-2017 et 169-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 28 novembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 119-2012 et 124-2012, soit prolongé de 14 jours.

Adoptée à l'unanimité.

246-11-2017
5.7

NOMINATIONS SUR LES COMITÉS DU CONSEIL ET LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES

Considérant l'élection de nouveaux élus au sein du Conseil municipal;

Considérant la décision de tous les membres formant le nouveau conseil de partager entre-eux la représentation sur les différents comités du conseil et au sein de certains organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la grille descriptive des comités et des organismes municipaux ainsi que les noms des conseillers mandatés par le conseil pour le représenter soit acceptée, telle que ci-dessous détaillée;

NOMINATIONS SUR LES COMITÉS DU CONSEIL ET LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE CERTAINS ORGANISMES

(Adopté par la résolution numéro 246-11-2017 du Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2017)

Comités/Noms	Guyda Deblois	Patrick Lachance	Judith Leblond	Sébastien Ouellet	Marie-Pierre Lamontagne	Yannick Dion
Observateur au CA de la Coopérative de solidarité du Mont-Orignal (1)		Camil Turmel				
Comité consultatif d'urbanisme (2 dont 1 à titre de président)			X Présidente			X
Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (3)	X	X				X
Président du Comité de la politique familiale et responsable des questions familiales (1)	X					
Président du Comité de suivi de la politique culturelle (1)				X		
Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin (2)		X	X			
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins (1)		X				
Représentant municipal au Comité d'embellissement (2)				X	X	
Représentant au Comité culturel de l'Auditorium de la polyvalente des Appalaches (1)					X	
Représentant au Comité de la bibliothèque municipale L'Élan (1)				X		
Représentant municipal au CA de l'Éco-Parc des Etchemins (1)			X			
Responsable du Comité des assurances de dommages (1)	X					
Représentant municipal de la protection du bassin versant du lac Etchemin (1)						X

Adoptée à l'unanimité.

247-11-2017
5.8

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION DISPENSÉE PAR L'UMQ AUX NOUVEAUX ÉLUS, LES 1^{ER} ET 2 DÉCEMBRE 2017 À QUÉBEC ET LES 26 ET 27 JANVIER 2018 À LÉVIS

Considérant l'élection de nouveaux membres du conseil;

Considérant le désir de la municipalité de permettre à ces personnes d'ajouter à leurs connaissances les principales notions du domaine municipal;

Considérant l'intérêt de ces nouveaux membres du conseil envers la formation pour les nouveaux élus dispensée par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise M. Camil Turmel, Mme Marie-Pierre Lamontagne, M. Yannick Dion à participer à la formation donnée par l'UMQ, les 1^{er} et 2 décembre 2017 à Québec et autorise MM. Guyda Deblois, Patrick Lachance et Sébastien Ouellet à celle donnée les 26 et 27 janvier 2018 à Lévis;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents à ladite formation.

Adoptée à l'unanimité.

5.9

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU 3 AOÛT 2017 ADRESSÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE CONCERNANT L'OCTROI DE DEUX (2) CONTRATS MUNICIPAUX EFFECTUÉS AU COURS DES ANNÉES 2014 ET 2016

Le directeur général/secrétaire-trésorier procède au dépôt d'une copie de la correspondance du 3 août 2017 qui lui a été adressée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi de deux (2) contrats municipaux au cours des années 2014 et 2016.

Le directeur général expose sommairement l'argumentaire explicatif déposé auprès du ministère en regard des actions posées à ces égards.

248-11-2017
5.10

ADJUDICATION DU CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 à la firme Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. au montant de 9 250 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

249-11-2017
5.11

DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2017 - PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE"

Attendu que, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voit en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que, la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres;

Attendu que, cette année, le thème de la "Semaine de la justice réparatrice", « *Au cœur de l'innovation* », donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente, la semaine du 19 au 26 novembre 2017, "*Semaine de la justice réparatrice*".

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

250-11-2017
6.1

PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ANNÉE 2018

Considérant que la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux, sauf lors de bris d'aqueduc, d'égout et autres travaux urgents qui peuvent être effectués avant l'obtention dudit permis, surtout si ceux-ci surviennent le soir ou les fins de semaine, mais dans ce cas la demande doit être complétée dans les plus brefs délais et transmise au ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

251-11-2017
6.2

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMIN - ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte d'adhérer au réseau de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2018;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de payer sa quote-part fixée au montant maximal de 7 519,67 \$ pour l'année 2018;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les tarifs chargés aux usagers;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin reconnaisse Ville Saint-Georges comme municipalité mandataire.

Adoptée à l'unanimité.

252-11-2017
6.3

FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON - COÛT D'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE DU 10^E AU 12^E RANG - HIVER 2017-2018

Considérant qu'à la demande de la Municipalité de Saint-Odilon, notre municipalité entretient en hiver, depuis plusieurs années, une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QU'un montant de 1 100 \$ soit demandé à la Municipalité de Saint-Odilon pour l'entretien pour la période de l'hiver 2017-2018, par notre municipalité, d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang appartenant à la Municipalité de Saint-Odilon.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

253-11-2017
7.1

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES EN RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2006 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - MANDAT NOVEMBRE 2017 À OCTOBRE 2018

Considérant l'article numéro 3-B du règlement numéro 67-2006, relativement à la composition du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles;

Considérant que les membres dudit comité sont désignés par résolution et pour une période d'un an (nomination en novembre de chaque année) par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil désigne, par la présente résolution, MM. les conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance et Yannick Dion comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles pour le mandat couvrant la période de novembre 2017 à octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

254-11-2017
7.2

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE ALIÉNATION RELATIVEMENT AUX LOTS 5 171 926, 5 171 927 ET 3 603 129 PRÉSENTÉE PAR M. DENIS ROBITAILLE

Attendu que le projet vise un lot situé de l'autre côté du chemin public mais considéré contigu au sens de la Loi;

Attendu que la demande vise également à ce que M. Denis Robitaille soit autorisé à vendre le lot 5 171 927 et le lot 5 171 926, emplacement résidentiel contigu au lot 5 171 927 dont une déclaration de droit acquis a été produite voir numéro 349 108 séparément du lot 3 603 129;

Attendu que les lots sont localisés dans la zone 95-F au sens du règlement de zonage numéro 62-2006. Dans cette zone, les résidences unifamiliales isolées, les exploitations agricoles sans élevage et les exploitations forestières sont autorisées à titre d'usage principal sur un terrain. En conséquence, la demande est conforme au règlement de zonage numéro 62-2006;

**POUR TOUS CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET
ET RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1):

1. Le potentiel des lots visés par la demande et des lots avoisinants est de classe 5, selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation du lot à des fins agricoles est restreinte en raison de la proximité de la résidence de M. Robitaille et du sol pierreux.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Cependant, ceux-ci ne sont d'aucun intérêt pour M. Robitaille, la demande visant à vendre un lot réputé contigu.
6. L'homogénéité du secteur et l'exploitation agricole ne seront pas affectées. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
7. L'aliénation projetée n'aurait pas pour effet de multiplier les unités foncières ni d'en constituer de nouvelles. Les propriétés sont déjà sur des matricules distincts.

8. Ce point est non applicable.
9. Ce point est non applicable.
10. Ce point est non applicable.

Adoptée à l'unanimité.

255-11-2017
7.3

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À L'ATELIER A2 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE AU DÉMARRAGE/AMÉLIORATION

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par L'Atelier A2;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à L'Atelier A2, au montant maximal de 10 % de l'investissement jusqu'à concurrence de 2 668 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

256-11-2017
8.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SON POUR LE PARC DU SENTIER

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de trois (3) commerçants pour la fourniture d'un système de son qui sera installé au parc du sentier;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le gérant d'aréna/animation loisirs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Solotech inc. (Québec)	4 896,79 \$
Style Musique inc. (Saint-Georges)	4 823,49 \$

Considérant que la firme "LSM Ambiocréateurs inc" est le plus bas soumissionnaire conforme pour un prix total de 4 599 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde à la firme "LSM Ambiocréateurs inc.", le contrat pour la fourniture d'un système de son, selon les prix et les conditions mentionnés dans l'offre reçue, soit 4 599 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

9. DOSSIER(S) - AUTRES :

9.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - FINALISTES - SOIRÉE RECONNAISSANCE 2017, SOUS LE THÈME "HOMMAGE AUX BONS CITOYENS CORPORATIFS" DE CHAMBRE DE COMMERCE BELLECHASSE-ETCHEMINS

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil en faveur des finalistes lacetcheminois de la Soirée reconnaissance 2017 de Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, qui se tenait sous le thème « Hommage aux bons citoyens corporatifs », le 8 novembre dernier à Saint-Lazare.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à féliciter plus particulièrement chacun des finalistes suivants pour leur engagement social auprès des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale des Etchemins :

- Lemieux Nolet, comptables.
- Clinique Physio-Ostéo Etchemins.

Ainsi que pour l'hommage hors concours rendu aux Caisses Desjardins de Bellechasse et des Etchemins pour l'ensemble de leur implication sociale en région.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.2 MOTION DE FÉLICITATIONS - M. MARC LACROIX

Monsieur le conseiller Sébastien Ouellet présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Marc Lacroix qui a été honoré le 15 novembre dernier à Lévis, à l'occasion d'une cérémonie de remise de médailles du 150^e de la Confédération, pour la circonscription fédérale de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis.

Monsieur Lacroix est au nombre des récipiendaires qui ont été choisis par le bureau du député Steven Blaney pour leur engagement exceptionnel envers leur communauté.

Monsieur Blaney a d'ailleurs souligné la contribution de M. Marc Lacroix dans la relance du Mont-Original par la formation d'une coopérative de solidarité qui a permis d'assurer la survie de la station de ski.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.3

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATES ET CANDIDATS ÉLUS ET RÉÉLUS AU SEIN DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES ETCEMINS SUITE AU PROCESSUS ÉLECTORAL 2017

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur des maires et des conseillers élus et réélus des municipalités en élection au sein de la MRC des Etchemins, lors de la tenue du scrutin de dimanche le 5 novembre 2017, plus spécifiquement, Mmes les mairesses Martine Boulet de Saint-Benjamin, Lucie Gagnon de Saint-Louis-de-Gonzague et Marielle Lemieux de Saint-Magloire et de MM. les maires René Allen de Sainte-Aurélie, Réjean Bédard de Saint-Cyprien, Adélarde Couture de Saint-Camille-de-Lellis, Christian Chabot de Sainte-Justine, Hector Provençal de Sainte-Rose-de-Watford, Denis Boutin de Sainte-Sabine, Denis Laflamme de Saint-Luc-de-Bellechasse, Richard Couët de Saint-Prosper et Joey Cloutier de Saint-Zacharie.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

257-11-2017
10.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour octobre 2017 pour la somme de 1 053 553,03 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 850 253,87 \$ et déboursés directs : 203 299,16 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

6 novembre 2017

Félicitations aux membres du Conseil municipal de la part du président, du directeur et le conseiller en régimes d'assurance collective de Mallette actuaire inc., pour leur élection le 5 novembre dernier. « En plus de représenter les citoyens et de défendre leurs intérêts, vous jouerez un rôle de premier plan dans la définition d'un avenir pour la municipalité ». À titre de conseiller en régimes d'assurance collective de notre municipalité, c'est avec enthousiasme qu'ils accompagneront, au besoin, le conseil dans son nouveau mandat.

7 novembre 2017

Félicitations à M. Camil Turmel pour son élection à la mairie, le 5 novembre dernier de la part de l'inspecteur Jean-Pierre Pelletier, commandant de la région de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches (CNCA). La Sûreté du Québec s'est engagée, dans son *Plan stratégique 2016-2020*, à concentrer ses efforts sur sa mission de sécurité publique ainsi que sur une saine gestion de ses ressources. Le personnel civil et 5 500 policiers offrent des services de proximité de façon à maintenir un milieu de vie sécuritaire dans les 1 041 municipalités desservies. Il invite la municipalité à échanger avec le responsable du poste de la MRC des Etchemins ainsi qu'avec l'équipe de parrainage qui lui est attitrée.

9 novembre 2017

Sincères félicitations à M. Camil Turmel, pour son élection à la mairie, le 5 novembre dernier, de la part du président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Richard Lehoux. Il invite la municipalité à collaborer et à contribuer aux actions à entreprendre pour relever les nombreux défis qui se posent à toutes les communautés locales et régionales.

10 novembre 2017

Félicitations à M. Camil Turmel, pour son élection à la mairie ainsi qu'aux membres élus ou réélus le 5 novembre dernier, de la part de M. Éric Cliche, président de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. L'Association comprend bien le rôle et la valeur du gouvernement de proximité que sont les municipalités du Québec, étant elle-même une entité régionale au cœur d'une importante activité économique reliée à la transformation du bois. Elle considère les municipalités et leurs représentants comme des partenaires du développement économique régional.

10 novembre 2017

Monsieur Pierre Jr St-Marseille, directeur général de la Caisse Desjardins des Etchemins, se joint au Conseil d'administration pour féliciter M. Camil Turmel pour son élection à titre de maire de la municipalité. L'engagement personnel que nécessite une telle nomination est indéniable et que le savoir-faire, l'expérience et le dévouement se révéleront des atouts importants pour la municipalité et l'ensemble des concitoyens. La Caisse Desjardins des Etchemins s'investit quotidiennement au service du développement régional et sera à l'écoute dans la réalisation de projets pouvant contribuer au développement économique et au mieux-être de la collectivité lacetcheminoise.

15 novembre 2017

Monsieur Nicolas Fleury, chef - Relations avec le milieu Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches se joint à Hydro-Québec pour féliciter M. Camil Turmel

pour son élection à la mairie de Lac-Etchemin. Ce mandat témoigne de l'engagement et des actions envers la communauté. M. Fleury profite de l'occasion pour informer la municipalité de la volonté de la direction - Affaires régionales et collectivités de maintenir un réseau permanent de concertation et d'échanges avec les représentants officiels des collectivités.

17 novembre 2017

Félicitations à M. Camil Turmel, de la part de l'équipe de Lemieux Nolet pour l'élection à la mairie de la municipalité. Grand succès dans la réalisation des nouveaux défis.

12. AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

12.1-a) Aucun point pour cet item.

13. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire invite les membres du conseil qui le désirent, à prendre la parole à l'occasion de cette première séance ordinaire de début de mandat pour le présent Conseil municipal suite au scrutin du 5 novembre dernier. Tour à tour, Mmes les conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et MM. les conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet et Yannick Dion prennent la parole et s'adressent aux gens présents dans la salle.

Pour compléter, M. le maire Camil Turmel s'adresse aux gens présents dans la salle concernant certains dossiers majeurs qui retiendront l'attention du Conseil municipal au cours du présent mandat.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER